

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2011

Etaient présents :

M. Gérard TREMEGE – Mme Fabienne LAYRE-CASSOU – M. Daniel FROSSARD – M. François-Xavier BRUNET – Mme Maryvonne GARBAYE – M. Dominique LIDAR – M. Roger LESCOUTE – M. Patrick VIGNES – M. Philippe BAUBAY – Mme Anne-Marie ARGOUNES – M. Erick BARROUQUERE THEIL – M. Claude BONNEMAISON – M. Roger-Vincent CALATAYUD – Mme Andrée DOUBRERE – M. Serge DUFFAU – M. Michel FORGET – M. Ernest FOURCADE – Mme Nathalie LAMERE – M. Charles HABAS – M. Pierre JUNCA – M. David LARRAZABAL – M. Jean-Claude PAULET – Mme Antoinette CASTELLOT – M. Guy POEYDOMENGE – M. Daniel RIVIERE – M. Thierry ROBERT – M. Francis TOUYA

Etaient excusés :

M. Christian PAUL – M. Yannick BOUBEE – Mme Geneviève ISSON – M. Pierre FAURE – M. Marc GARROCQ – M. Michel JOUANOLOU – M. Jean-Claude PIRON

*

**

M. TREMEGE : Mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, afin de pouvoir libérer M. SEGURE et toutes les personnes qui l'accompagnent, je vous propose qu'avant toute chose nous examinions le point n° 2. M. SEGURE je vous passe la parole pour que vous nous présentiez le dossier.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DES TRANSPORTS URBAINS. APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE

M. SEGURE : Je vais vous présenter le rapport du président devant le Conseil communautaire pour la délibération sur la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau urbain.

Dans vos dossiers, vous avez le rapport du président ainsi que le projet de contrat et ses annexes. Un rappel sur la procédure qui a duré dix huit mois, qui a démarré par une délibération du Conseil sur le principe de la délégation de service public ainsi que d'une convention à contribution forfaitaire. C'était le 9 avril 2010.

Le 28 mai 2010 nous avons eu quatre candidats qui se sont manifestés. Les trois groupes nationaux étaient présents. Transdev; Kéolis et Véolia Transports ainsi que RATP Développement qui commence à se positionner sur les marchés de province.

Le 14 septembre 2010, seules deux offres ont été remises : celle de Kéolis, exploitant sortant ainsi que Véolia Transports et ces deux offres ont été ouvertes par la commission DSP le 16 septembre 2010. Elles ont été analysées, sont revenues devant la commission DSP qui a décidé l'ouverture de négociations avec les deux candidats.

Successivement, au cours des négociations y compris l'offre initiale, cinq offres ont été remises par les candidats. Deux séries de réunions auxquelles le président était présent ont eu lieu pendant les négociations.

Enfin, le 28 avril 2011 une offre finale a été remise et c'est sur cette offre qu'ont été jugés les deux candidats. Au départ, les deux offres étaient très voisines. Je vous présente des tableaux synthétiques qui sont la contribution forfaitaire, le principe de la convention étant une contribution, résultat des dépenses d'un côté et des recettes de l'autre, les candidats s'engageant sur les dépenses et les recettes.

L'écart entre les deux candidats en moyenne annuelle, était de 65 000 € à l'avantage de Kéolis, le total sur la durée de la convention étant de 25 235 000 €, valeur 2010.

Il y avait une série d'options demandées à être chiffrées et sur le total des options, là aussi un léger avantage à Kéolis pour un total annuel de 46 000 €

Les deux candidats ont également fait des propositions de variantes sur le réseau, les tarifs et au cours des négociations, les comparaisons entre les variantes ont été abandonnées, étant trop différentes et nécessitant la concertation avec les communes. La décision ne s'est pas faite sur les variantes.

Dans le rapport, vous avez les étapes intermédiaires mais les offres finales se traduisent par un écart proche de l'écart initial de 66 000 € sur la contribution forfaitaire à l'avantage de Kéolis. Il faut savoir que cet écart s'accroîtra dans les années puisque la formule d'indexation proposée par Kéolis comporte une partie fixe de 0,10, ce qui veut dire qu'il n'y a que 90 % des coûts qui sont indexés alors que Véolia proposait une partie fixe de 0,05.

Ce résultat montre qu'il y a eu un gain pendant la négociation de l'ordre de 300 000 € sur les offres initiales des candidats et que par rapport au réseau actuel, l'économie réalisée par le Grand Tarbes du fait de cette mise en concurrence et de ces négociations, va être de 391 000 € pour l'offre de Kéolis et aurait été seulement de 310 000 € pour l'offre de Véolia. Il y a eu un gain très important au cours de cette négociation.

Le Grand Tarbes vous propose de retenir des options que cette économie vous permet en particulier de financer. A la sortie des négociations, Véolia était légèrement moins cher de 25 000 € par an, soit 188 000 € sur la durée du contrat.

Le président va vous proposer de retenir le réseau de base et les options 1 à 7 pour un résultat global en faveur de Kéolis, de 64 000 € par an. Sur la durée de la convention, l'écart est de 489 000 € en faveur de Kéolis.

Toujours par le jeu de la formule indexation, cet écart augmentera au fur et à mesure des années. Devant ce résultat, le président a décidé de retenir l'offre de Kéolis. A la suite, une réunion s'est tenue au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes le 7 juin, avec Kéolis pour finaliser le contrat qui vous est proposé dans le rapport. Ce contrat est d'une durée de sept ans et huit mois à compter du 1^{er} novembre. Initialement, il devait démarrer au 1^{er} mai et compte tenu de la durée des négociations, la date de début a été reportée au 1^{er} novembre et le contrat actuel prolongé de six mois. Dois-je rappeler les grandes lignes de ce contrat ?

M. TREMEGE : Ce n'est pas utile. La seule chose que l'on puisse regretter c'est que le fait d'avoir prolongé de six mois, se soit réalisé sur la base des tarifs antérieurs et non pas des nouveaux. Chacun appréciera.

M. SEGURE : Si le contrat avait été signé six mois plus tôt, l'économie aurait été faite six mois plus tôt. La négociation méritait d'être prolongée.

Dans ce nouveau contrat la répartition des rôles sera sensiblement la même que dans le contrat précédent entre l'autorité organisatrice, le Grand Tarbes et le délégataire. Le Grand Tarbes réalise les investissements, en particulier les bus et est propriétaire du dépôt. Il fixe également les tarifs et verse en contribution des sujétions au délégataire, une compensation forfaitaire que j'ai présenté tout à l'heure.

Le délégataire exploite les services, encadre le personnel, conseille l'autorité organisatrice, assure l'entretien des biens qui lui sont remis et perçoit auprès du public les recettes de trafic qui sont sa propriété ainsi que les recettes publicitaires.

La sous-traitance est autorisée dans le contrat et le cahier des charges fixe la limite maximum de la sous-traitance à 35 % des kilomètres commerciaux. Les deux candidats se sont rapprochés pour minimiser les coûts au maximum.

Le réseau de base, vous le connaissez bien, je ne vais pas vous le représenter. Il comprend 14 lignes régulières, la navette centre ville qui est faite avec des mini bus électriques, le transport des personnes à mobilité réduite, les services de transport à la demande sur la périphérie, les services de soirée, l'essai en cours sur Bours-Orleix, les navettes de marché jeudi matin ainsi que les services spéciaux pour les étudiants le dimanche et le lundi matin.

En fin de négociation, les options ont été précisées dans leur calendrier de mise en œuvre, les candidats ont fixé leur dernière offre sur la base de ce calendrier. Il a été demandé aux candidats de chiffrer, à partir de novembre 2011, l'essai en desserte régulière sur la commune de Sarrouilles en mini bus, idem pour la commune de Salles-Adour. Actuellement ces communes sont desservies par du transport à la demande.

En juin 2012, il y aura la mise en place d'une nouvelle desserte par mini bus sur le quartier de l'Arsenal, partie du complexe cinématographique ainsi que la desserte de la zone d'activités des Pyrénées et une forte amélioration de l'ensemble de la ligne 1 qui sera prolongée sur la route de Bordeaux au-delà de son terminus actuel.

Pour septembre 2012 : amélioration de la desserte de Bordères qui porte à la fois sur l'itinéraire et le nombre de navettes quotidiennes et en novembre 2012 l'extension de la

navette électrique du centre ville vers le quartier de la Préfecture. Il y a deux boucles, il y en aura une troisième qui se prolongera vers le quartier de la Préfecture.

Enfin, en Janvier 2015, en fonction des prévisions d'aménagement de cette zone, la desserte du Parc de l'Adour avec la création d'une nouvelle ligne à partir du centre ville.

M. TREMEGE : Sur le dernier point, si cette desserte n'est pas nécessaire en janvier 2015 et si on décide de reporter cette desserte d'un an par exemple, ce sera déduit du coût. C'est bien précisé dans la convention.

M.SEGURE : Tout à fait, il faudra le régulariser par un avenant.

M. TREMEGE : Dans la convention, il y a un tarif forfaitaire pour les options en fonction des dates que nous avons définies mais si on reporte d'une année une de ces options, il faudra que cela soit pris en compte en déduction.

M. SEGURE : Le coût de cette option est bien identifié dans les bordereaux de prix avec le détail en fonction de la date de mise en œuvre. Si vous reportez d'un an, il sera facile d'en identifier le coût.

M. TREMEGE : Je tiens à remercier M. SEGURE ainsi que l'ensemble de nos services pour le travail qui a été accompli pendant de longs mois pour aboutir à cette solution qui vous est proposée aujourd'hui. Je vous ai régulièrement informé, durant le déroulement, du processus et des évolutions des négociations. Je crois que la négociation a été fort utile puisqu'elle nous permet d'économiser plus de 400 000 € par an et de payer quasiment les options définies. Avez-vous des questions à poser à M. SEGURE, à M. CAILLAUD ou à moi-même tant que nous sommes sur ce sujet très important et qui nous engage sur quelques millions d'euros ?

M. BARROUQUERE-THEIL : Je ferai simplement une remarque. Quand vous dites que la négociation a été utile, c'est vrai puisqu'on économise plus de 400 000 € par an mais on aurait peut-être pu les économiser avant !

M. TREMEGE : Je vois que vous savez lire entre les lignes. Vous n'ignorez pas que cette convention a été approuvée il y a sept ans. Je ne porte aucun jugement sur le passé, je regarde l'avenir. Effectivement, on peut penser qu'on a payé 400 000 € de trop.

M. BONNEMAISON : A ce sujet-là, je voudrais rappeler que la fois précédente, il n'y avait pas de concurrence, il n'y avait qu'un seul postulant pour ce marché ; donc c'est moins facile de négocier dans ces conditions.

Lecture de la délibération.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES
DES 27 MAI ET 30 JUIN 2011**

Les comptes-rendus sont approuvés.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

M. TREMEGE : Je vais passer la parole à Guy POEYDOMENGE, président du SMTD qui va nous présenter le projet d'implantation du SMTD sur l'écoparc de Bordères. Mais avant, je voudrais dire à Guy POEYDOMENGE toute notre reconnaissance pour le travail très important qu'il accomplit, sur l'engagement, la pugnacité avec laquelle il négocie au bénéfice du SMTD. Merci pour tout ce que vous faites avec compétence, dévouement et un sens aigu du service général. Je tenais à vous le dire.

M. POEYDOMENGE : Je vais vous présenter ce projet d'implantation sur l'écoparc de Bordères qui est un des projets du SMTD puisque le plan départemental des déchets approuvé le 17 décembre 2010 par le Conseil Général nous donne pour mission d'installer trois quais de transfert, un centre départemental pour le tri des déchets et une unité d'enfouissement quelque part sur le département. Je vous dirai à la fin, où nous en sommes sur chacun de ces dossiers. Tous sont ouverts et pour les trois-quarts, les marchés de réalisation ou d'études sont d'ores et déjà passés.

Pourquoi une unité de traitement et de valorisation des déchets sur les Hautes-Pyrénées ? Vous aurez ce que je dis dans le compte-rendu car il y a eu des décisions de prises hier soir dans cette même enceinte. Je n'avais pas préparé de papier qui puisse être joint à l'envoi pour la réunion.

C'est peut-être un rappel pour certains mais il faut qu'on soit tous au même niveau d'information. Il y a d'abord eu un avis unanime de la commission consultative mise en place dans le cadre de la révision du plan départemental qui a définitivement tranché pour un traitement mécano-biologique de préférence à l'incinération. Cet avis, unanime, est intervenu le 3 juillet 2009 et a été confirmé par le vote de la révision du plan départemental, par le Conseil Général du 65 le 17 décembre 2010. Voilà pour l'aspect juridique.

Pourquoi l'implantation de cette unité de traitement et de valorisation sur Bordères ? Là aussi je vous le rappelle, l'étude préalable à la révision du plan départemental, conduite par l'ex-syndicat d'étude et de programmation EPUR entre 2006 et 2007, dans lequel étaient regroupées toutes les collectivités en charge de l'élimination des déchets ainsi que le Conseil général, avait préconisé une installation quelque part dans l'agglomération tarbaise. Parallèlement, la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes a décidé d'affecter des vocations dominantes aux trois zones d'activités, en particulier pour le futur écoparc de Bordères. Cette dominante écosite a été confirmée dans le cadre de l'agenda 21 qui a été approuvé en 2009-2010 et de la convention territoriale 2008-2013, et enfin à travers le dossier de réalisation du programme des équipements publics de la ZAC approuvé en juillet 2010.

Côté communauté d'agglomération, le SMTD a tranché le 24 juin 2010 pour un scénario qui prévoyait l'implantation de l'usine de TMB sur Bordères. Celle du futur site, qui deviendra l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), site public non défini à ce jour et pour lequel nous sommes en train de procéder à une étude de recherche parcellaire.

M. TREMEGE : Pouvez-vous nous donner quelques précisions parce qu'on a eu pas mal d'interrogations à ce sujet ?

M. POEYDOMENGE : Le SMTD doit mettre en place un centre d'enfouissement public. Pourquoi ? Les centres d'enfouissement, aujourd'hui en service sur le département, vont être fermés à court ou moyen terme. Capvern a déjà fermé donc nous externalisons déjà depuis bientôt deux ans les déchets de tout l'est du département (35 000 habitants) sur Saint-Gaudens. Lourdes va fermer le 31 décembre 2011 ; à partir du 1^{er} janvier 2012, nous devons amener 20 000 tonnes de déchets on ne sait où, encore.

On a lancé un appel à candidatures en vue de l'externalisation des déchets. Ce sera ou là ou chez Veolia à Bénac, mais Veolia aujourd'hui a un arrêté d'exploitation qui ne lui permet pas d'accueillir ces 20 000 tonnes. Avant la fin de l'année, le préfet doit soit modifier l'arrêté préfectoral actuel d'exploitation de Veolia pour permettre d'accueillir ces 20 000 tonnes, soit ne pas le modifier. Alors là, il faudra les externaliser sur la région toulousaine ou montalbanaise puisque le centre de LIEOUX ne pourra pas nous accueillir.

Compte tenu de tout cela, nous avons dès le début de l'année, lancé un appel d'offres pour retenir une entreprise qui nous fasse une recherche parcellaire pour installer ce futur site d'enfouissement. C'est la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne qui a remporté l'appel d'offres et qui s'est donc lancé au printemps dans cette étude. Jusqu'à présent, l'étude est purement cartographique. Certes, pour vérifier certaines données, il a fallu faire des contrôles sur place et en particulier des contrôles de gabarit de voiries. Sur la zone des coteaux au sud de Tarbes, entre la D8 et Capvern, on a pu ainsi voir des véhicules de la CACG circuler.

Il faut savoir que le SMTD a retenu, mi 2010 la zone de recherches. Elle est située sur quatre cantons : Séméac, Tournay, Lannemezan et Bagnères-de-Bigorre. Pour en arriver là, nous avons fait faire une étude entre 2009 et 2010 par Egis Eau, cabinet d'études compétent en la matière, qui a notamment travaillé avec le BRGM et qui a défini sur le département compte tenu des restrictions d'installation (en montagne, on ne peut pas s'installer au-dessus de 700 mètres, ni dans la plaine alluviale de l'Adour, ni dans des SNIEF ni sur le plateau de Ger ...), des zones géologiquement susceptibles d'accueillir une telle installation avec une épaisseur d'argile suffisante pour garantir l'imperméabilité des sols nécessitée.

La CACG a lancé l'étude et voyant qu'il y avait un peu de remue-ménage, nous nous sommes rapprochés de l'association des maires pour intervenir lors de leur Assemblée Générale Extraordinaire de fin juin au cours de laquelle était présentée la réforme de l'intercommunalité. Daniel FROSSARD m'a laissé présenter aux maires présents ce projet de recherche.

Au lendemain de cette réunion, on s'est mis d'accord avec l'association des maires pour mettre en place une procédure de concertation et de suivi avec les 56 communes concernées. Le 8 juillet, on a envoyé aux 56 maires le dossier présenté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en leur disant qu'à la rentrée nous les réunirions et nous leur présenterions la méthodologie et nous demanderions à l'AMF de nous désigner deux maires pour participer au comité de pilotage de l'étude.

Le comité de pilotage de l'étude s'est déjà réuni deux fois. Il est composé du bureau du SMTD avec 16 élus qui sont représentatifs de l'ensemble du département plus les 4 conseillers généraux des cantons concernés, avec également des représentants de la Chambre d'Agriculture, de la SAFER, des services de l'Etat et du Conseil Général, de même que France Nature Environnement. Ce comité de pilotage a pris un certain nombre de décisions

avant le lancement de l'appel d'offres. Il a arrêté les critères donnés par le plan départemental, complétés par le SMTD et qui ont figuré dans le cahier des charges de l'appel à candidatures. Il s'est à nouveau réuni au mois de juin et il a arrêté les trois premiers critères de sélection de l'étude et les pondérations associées.

Il y a un certain nombre d'échéances électorales qui arrivaient et on nous a demandé de reporter après le 25 septembre, la présentation aux maires. On a réécrit début septembre à ces maires et ont leur a fixé rendez-vous le 14 octobre, à 18H à l'ENIT pour une nouvelle présentation de l'étude et un état d'avancement de celle-ci. A l'issue de cette réunion, ils nous désigneront leurs représentants au comité de pilotage.

Les maires qui ne sont pas au courant, c'est qu'ils n'étaient pas présents fin juin, à la C.C.I. où avait lieu cette assemblée générale de l'association des maires.

La recherche a commencé ; on en est à la première phase. Aujourd'hui, il y a 60 mailles de 1,5 Km² identifiées sur ces quatre zones. La première étape de l'étude c'est d'arriver avant la fin de l'année à 20 mailles et de passer à 4 ou 5, fin premier semestre 2012 pour vers le mois de juin 2012, décider de la maille sur laquelle le SMTD décidera d'implanter ce centre de stockage.

Pour être tout à fait transparent, il y a déjà un collectif de créé sur le secteur avec un certain nombre d'habitants dans le canton de Tournay, qui a invité les maires de ce canton à une réunion il y a quinze jours ou trois semaines un samedi matin. J'ai rencontré ce collectif cette semaine pendant plus de deux heures et nous avons discuté ensemble de la méthodologie, du planning et on leur a dit qu'au fur et à mesure que les étapes seraient franchies, on les informerait directement. Lorsqu'on a rencontré ces personnes, on nous a dit qu'il y avait des sondages qui avaient été effectués dans certaines propriétés. Les gens de la Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne n'ont fait aucun sondage puisque, dans l'étude, les sondages sont prévus au moment où la maille dans laquelle nous prévoyons d'installer le site sera retenue. Ils ne peuvent pas s'effectuer avant. La CACG a d'autres dossiers sur le département des Hautes-Pyrénées et si sondage il y a eu, ce n'est pas des sondages commandés par le SMTD.

M. TREMEGE : On peut revenir sur les installations de l'Ecoparc.

M. POEYDOMENGE : Il y a trois installations qui verront le jour à l'Ecoparc :

Il y a d'abord le quai de transfert de collecte sélective pour l'agglomération tarbaise et la communauté de communes du canton d'Ossun. Il devra être opérationnel fin 2012, ce qui veut dire un début de travaux à l'été 2012. C'est à peu près un peu plus de 2 millions d'euros.

Nous installerons sur le site aussi le siège du SMTD. Là, nous le verrons au niveau du DOB et du budget, c'est un chantier 2012-2013.

Enfin, l'unité de traitement et de valorisation : là aussi il faut rappeler rapidement les finalités de cette unité qui sont au nombre de deux : la première qui est essentielle, c'est de limiter les quantités de déchets à enfouir et leurs impacts environnementaux par la réduction de la part organique contenue dans les déchets. La deuxième, ce sont les sous-produits sur lesquels il y a un gros enjeu, des sous-produits issus du traitement qui feront l'objet d'une valorisation optimum.

Comme sous-produits, nous avons du compost qui sera normé, c'est-à-dire qu'il pourra être utilisé en amendement en agriculture, ce n'est plus un déchet, c'est un produit. Ensuite, le bio gaz, j'en redirai deux mots tout à l'heure et ensuite tout ce qui est recyclable, c'est-à-dire des métaux, des verres, tout un tas de choses et à moyen terme, une ligne de fabrication de matériaux combustibles à fort PCI.

A moyen terme, d'ici cinq ans je pense, nous devons installer sur cette usine une ligne de production de combustible de déchets à fort PCI comme il se fait dans d'autres pays européens. Aujourd'hui, les gros consommateurs, c'est-à-dire les cimenteries et les papeteries n'en veulent pas parce que le coût de l'énergie est encore abordable mais très rapidement vous allez voir qu'ils seront demandeurs de ces produits qui, dans les déchets que nous aurons à enfouir, représenteront à peu près 50 %. Cette ligne de traitement nous permettra **donc**, à moyen terme, de diminuer encore de moitié les déchets que nous allons enfouir. L'unité de traitement que nous prévoyons permettra d'enfouir moins de 50% du tonnage actuellement enfoui. Aujourd'hui, 80 000 tonnes d'ordures ménagères sont enfouies par an sur ce département. Demain, c'est 35 000 tonnes qui seront enfouies. Avec cette unité que nous prévoyons, **et** la ligne qui devrait être mise en service dans les cinq ans, cela permettra de diminuer encore de moitié ces 35 000 tonnes. Cela c'est les finalités.

Nous avons cinq objectifs qui ont été validés hier soir et qui ont été hiérarchisés par le bureau du SMTD :

- le premier c'est la continuité du service de traitement c'est-à-dire la fiabilité du process : on veut un process qui marche parce que si l'usine venait à s'arrêter, l'alternative c'est l'enfouissement, il n'y en a pas d'autre ;
- le deuxième, c'est la gestion des odeurs et des aspects environnementaux, tout ce qui est gestion des eaux, gestion des effluents, qualité de l'air ;
- le troisième, c'est l'optimisation de la valorisation globale, donc des **refus** à enfouir ;
- le quatrième, c'est la qualité des sous-produits et en premier lieu du compost. Il y aura à peu près entre 12 et 15 000 tonnes de compost qui seront produites. Imaginez que si on ne peut pas les écouler en agriculture, il faudra les enfouir.
- le cinquième objectif, c'est l'optimisation de la valorisation du bio gaz pour des recettes.

En ce qui concerne la planification du projet, nous avons validé hier soir le pré-programme, ce qui veut dire que la publication de l'avis à candidatures pour que des prestataires se positionnent en vue du dialogue compétitif, va être lancée le 7 octobre. La remise du dossier de consultation des entreprises pour validation par le maître d'ouvrage, le SMTD, doit se faire le 28 octobre 2011. Le choix des candidats est fixé au 9 décembre 2011, candidats qui seront autorisés à concourir au dialogue compétitif. L'envoi des dossiers aux candidats se fera le 12 décembre 2011.

De décembre 2011 à juillet 2012, on va passer sur une période de dialogues et d'offres compétitifs. A l'issue de cette procédure, un candidat sera retenu et sera chargé de concevoir, de construire et d'exploiter dans un temps borné, cette installation.

Cela veut dire que la signature du marché de cette installation, aujourd'hui estimé entre 40 et 50 M€ interviendra en août 2012. Les dossiers règlementaires devront être prêts pour novembre 2012. Il y aura des études entre août 2012 et juin 2013, sachant qu'on ne pourra rien commencer avant d'avoir obtenu l'arrêté préfectoral d'exploitation. Cet arrêté demande un an d'instruction, ce qui nous reporte à juillet 2013.

On a donc un ordre de service de début des travaux en juin-juillet 2013 pour une mise en service industrielle en novembre 2014.

Le montage juridique sera l'avant-dernier point. Je vous l'ai dit, nous allons partir en dialogue compétitif, ce que nous permet désormais le nouveau code des marchés. On partira en marché global, c'est-à-dire en marché de travaux avec prestations de conception, construction et d'exploitation, avec un lot unique, avec une tranche ferme d'exploitation de cinq ans décidée par le Syndicat en juin 2010 puis **la** reprise en régie à l'issue de cette période de cinq ans et avec deux tranches conditionnelles pour la valorisation du bio gaz.

Il faudra que nous décidions entre la co-génération ou l'injection de bio-gaz dans le réseau puisque les décrets d'application devraient paraître prochainement et nous devrions pouvoir, si c'est la solution retenue, injecter directement dans le réseau GDF, du bio gaz épuré dans l'unité.

La deuxième tranche conditionnelle, c'est une fabrication de combustible. Il faudra prévoir l'atelier qui nous permettra de préparer cela et éventuellement le tri optique des emballages plastique pour optimiser ces matériaux à haut pouvoir calorifique.

On aura aussi une option pour le photovoltaïque mais nous sommes aussi en attente des textes. Le processus a été complètement inversé et au lieu de producteurs qui montent des projets, qui iront voir EDF pour leur vendre de l'électricité, ce seront des distributeurs d'énergie qui lanceront des appels d'offres et les particuliers ou les collectivités devront répondre à ces appels d'offres en proposant un coût.

Le dernier point que je voulais aborder c'est l'information. On a un plan de communication qui va être approuvé avec une information ciblée et des actions appropriées. La prochaine étape est une réunion avec le Conseil municipal de Bordères-sur-l'Echez dans la première quinzaine d'octobre. Il y aura ensuite les habitants de Bordères.

On va faire une conférence de presse sur le projet global du SMTD dans la deuxième quinzaine d'octobre. Il y aura également les acteurs associatifs de l'environnement avec déjà une association qui s'est manifestée et que nous avons rencontrée.

Dès que le projet sera connu et bien précisé, il y aura des collectifs, des associations qui se monteront et avec lesquelles il faudra communiquer.

Enfin, le site internet du SMTD sera dans ce dispositif, un vecteur central d'informations avec tout un tas de documentations qui seront à la disposition de ces différentes cibles et actualisées en temps réel.

Voilà, M. le Président, ce que je voulais dire sur ce dossier qui est quand même un dossier structurant pour l'agglomération tarbaise.

M. TREMEGE : C'est un dossier structurant pour tout le département. C'est un problème énorme et on peut comprendre que les communes présélectionnées s'interrogent légitimement.

Ce qui serait peut-être bon de demander aux prestataires CACG qui accompagnent le SMTD sur cette réflexion, d'essayer de mettre en évidence les points positifs qu'il pourrait y avoir pour le canton d'accueil de la structure d'enfouissement.

Je m'interroge sur deux points :

- sur les volumes de compost qui vont se retrouver sur le marché. Je vais prendre l'exemple de la ville de Tarbes : le système d'assainissement est traité par un délégataire qui produit du compost. Là, on aura 15 000 tonnes de plus et ne risque-t-on pas de se retrouver avec des productions de compost qui ne trouveront pas preneurs d'autant plus qu'il n'est pas dit s'il sera donné gratuitement aux agriculteurs.

- sur le bio gaz. Si c'est une solution de co-génération qui est choisie, le bio gaz pourra produire de l'électricité qui sera vendue à EDF. Par contre, si c'est la récupération qui est décidée pour une utilisation industrielle ou domestique, cela implique des travaux d'infrastructures non négligeables.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire sur ces points en vous remerciant une nouvelle fois sur la qualité et la précision de votre rapport et de vos travaux depuis de longs mois.

M. POEYDOMENGE : Je voudrais dire quelques mots sur le compost parce que c'est un enjeu très fort. C'est la raison pour laquelle nous travaillons depuis deux ans déjà avec la Chambre d'Agriculture. Nous avons passé une convention avec eux et sur des parcelles témoin, nous testons le produit. Nous en sommes à la deuxième campagne. Pour l'instant, nous sommes sur une convention de trois ans et qui sera poursuivie jusqu'à la mise en service de l'usine.

On se fait livrer du compost issu d'OM, par des unités comparables. L'an dernier c'était Montpellier et cette année, Saint-Lô. Ce type de compost, normé est un produit alors que celui du traitement des boues d'épuration, c'est encore un déchet soumis à un plan d'épandage.

M. TREMEGE : On aura du mal à expliquer que tel compost est un déchet et tel autre un produit.

M. POEYDOMENGE : C'est très règlementé et la Chambre d'Agriculture est très intéressée car si les agriculteurs y trouvent leur compte et que cela leur permet d'économiser, il n'y aura aucun problème compte tenu des surfaces disponibles pour écouler ces 12 à 15 000 tonnes.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A ACTION CONTRE LA FAIM POUR UNE AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE

M. BARROUQUERE THEIL : La situation est dramatique. Je crois qu'aujourd'hui il n'y a pas que la corne de l'Afrique qui est touchée. Le programme européen d'aides aux plus

démunis pense réduire son aide de 76 %. C'est quelque chose d'excessivement grave compte tenu de la crise d'aujourd'hui et de passer de 480 M€ à 113 M€, c'est catastrophique pour les années à venir.

Je me demande même l'année prochaine, si ce plan d'aide est réduit, si on ne sera pas amenés à donner des subventions pour les européens. Il y a tout un système à revoir et nos hommes politiques, tous confondus, devraient s'occuper davantage de ces personnes-là plutôt que de l'avenir des systèmes bancaires.

M. TREMEGE : Votre remarque est pertinente. Pour l'instant, il n'y a pas de décisions de prises. Ce n'est qu'une éventualité de réduction de ces aides dans les proportions évoquées. J'espère que les élus européens sauront défendre le soutien qui est donné par la commission européenne dans ce domaine. Nous, modestement, nous essayons d'accompagner, à la mesure de nos possibilités, les collectivités qui ont apporté un soutien à la corne de l'Afrique.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE BARBAZAN-DEBAT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES

M. FROSSARD : Pouvez-vous nous préciser le nombre de délégués supplémentaires ?

M. TREMEGE : Compte tenu du nombre d'habitants de la commune de Barbazan (3 432), l'adhésion de cette commune se traduira par l'adjonction de deux délégués supplémentaires au sein de notre conseil communautaire, selon l'article 6 des statuts, la ville de Tarbes bénéficiant de 51 % des délégués selon toujours ce même article, elle bénéficiera d'un délégué supplémentaire.

La nouvelle assemblée sera donc composée de 32 membres. Par ailleurs, il conviendra aussi de désigner trois suppléants correspondant à ces trois nouveaux délégués.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

M. TREMEGE : D'autres communes isolées ont manifesté leur désir de nous rejoindre mais pour l'instant, nous n'avons pas été saisis officiellement. Il s'agit des communes d'Angos et de Chis. Il n'est pas impossible que dans les mois qui viennent, d'autres communes isolées utilisent la même procédure et nous sollicitent.

Il n'est pas non plus exclu que nous soyons amenés à accueillir une communauté de communes, ce qui nous amènerait à appliquer immédiatement la loi de décembre 2010 dans notre organisation et dans notre gouvernance.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

M. TREMEGE : J'avais demandé, lors de la réunion des maires en début de semaine, à madame et messieurs les maires présents s'ils pouvaient déjà nous désigner aujourd'hui les représentants titulaires et suppléants.

M. DUFFAU: A Séméac, nous avons en 2008, après notre réélection, désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, par délibération, à la commission d'évaluation des transferts de charges. Manifestement, elle n'a pas été créée, donc cette délibération n'est plus valable. Nous devons donc redélibérer et on ne va pas délibérer avant le prochain conseil municipal du 24 novembre. Mais cela ne semble pas poser de problème.

M. TREMEGE : Je pense que ce serait bien que vous puissiez nous donner les noms avant la fin de la séance quitte à ce que, si le conseil n'entérinait pas vos propositions, il y ait des modifications par la suite.

Qui les a désignés à part Charles HABAS et Daniel FROSSARD ? Il n'y en a que deux qui les ont désignés ?

On va prendre ceux qu'on a sauf si les maires ici présents peuvent d'ores et déjà, avant la fin de la présente séance, nous désigner leurs représentants, quitte à ce qu'ensuite, si ce n'était pas entériné par leur conseil, nous modifions ces désignations. Je pense qu'il serait bon que le processus puisse être mis en marche rapidement.

Si vous le souhaitez, je peux accorder une interruption de séance pour que vous puissiez en parler mais j'aimerais bien avoir les noms avant la fin de la présente séance.

Pour l'instant, je vous demande d'approuver le principe que je viens d'évoquer, à savoir de désigner un membre suppléant par commune comme je viens de l'évoquer.

MISE EN PLACE D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES A DESTINATION DES COMMUNES DU GRAND TARBES NE DISPOSANT PAS DE RESSOURCES FINANCIERES SUFFISANTES POUR REALISER DES PROJETS D'EQUIPEMENTS

M. TREMEGE : On peut imaginer de mettre en place un petit groupe de travail si certains veulent réfléchir au sujet, pour voir précisément les modalités d'attribution de ces aides qui peuvent être multiples. Cela peut se faire en fonction de la population, du potentiel fiscal, des ressources fiscales de l'autofinancement, du montant des investissements à réaliser et de leur couverture. On pourra tenir compte de toute une série de paramètres, de l'endettement de la commune concernée, tout cela pourra être examiné dans le cadre de cette commission de réflexion.

Je souhaiterais donc qu'un petit groupe de travail puisse étudier les conditions de mise en place de ce fond de concours pour qu'on puisse définir les conditions d'éligibilité et d'attribution.

Ensuite, chaque fois qu'il y aura une attribution, le conseil communautaire sera amené à se prononcer dans le cadre de l'utilisation de la ligne budgétaire qui aura été prédéfinie.

Là, je voudrais vous proposer le principe de la création de cette ligne budgétaire.

M. DUFFAU : Je suis d'accord sur le principe de cette délibération. Je vous rejoins dans ce que vous venez de dire. Si nous commençons à parler de population et de ressources financières suffisantes, ce qui est assez vague, nous rentrons déjà dans la détermination des critères. Peut-être faut-il, s'agissant d'un accord de principe, simplement dire que nous créons

un fonds de concours pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes. Les critères, l'éligibilité feront l'objet d'un travail en commun plus tard. Donc, dans l'article 1 de la délibération, ne pas dire « les communes ne disposant pas de moyens financiers suffisants ». On décidera d'aides destinées aux communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, point.

M. TREMEGE : Cette formulation ne me plaît pas. Je viens de la découvrir sur table comme vous puisqu'on a travaillé il y a quelques jours avec les maires qui étaient présents. Dire « ne disposant pas de moyens suffisants », cela ne me convient pas mais nous avons déjà évoqué des modalités, exemple : que le fonds de concours ne pourrait pas dépasser la contribution de la commune elle-même au financement de son investissement.

Ensuite, généraliser le fonds de concours à l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération ne correspondant pas à l'esprit de ce que je vous propose aujourd'hui. Je souhaite le faire dans l'esprit de solidarité et de coopération avec les communes qui en ont réellement besoin. Il y en a quelques unes ici qui en ont réellement besoin et d'autres non. Bien sûr Serge DUFFAU, vous pouvez me dire que quand une commune nous demandera, on dira « non, vous n'en n'avez pas besoin, on ne vous l'accorde pas ».

Autant vaut-il, au début, définir les critères pour éviter à certaines communes des refus qui ne seraient pas très sympathiques.

Aujourd'hui, on connaît le potentiel fiscal de chaque commune, il y a de telles différences dans le potentiel fiscal par habitant qu'on voit tout de suite quelles sont les communes qui peuvent en bénéficier. Si on regarde les critères de population, c'est la même chose. On voit par exemple que le potentiel fiscal par habitant pour Sarrouilles est de 346 € pour Salles-Adour de 347 € pour Bours 376 € pour Aureilhan 424 € pour Soues 474 € pour Orleix 551 € pour Bordères 570 € etc...jusqu'à arriver à Ibos à 1 150.

Il y a de telles différences que je souhaite que ce groupe de travail puisse réfléchir à tout cela. Je vous demande un vote de principe mais qu'on dise bien que ce n'est pas réservé à tout le monde mais aux communes qui en auront besoin pour pouvoir équilibrer le plan de financement de leurs investissements.

M. FROSSARD : Je voudrais simplement attirer l'attention, comme je l'ai fait lors de la réunion préparatoire que nous avons eue, sur cette proposition sur laquelle nous ne pouvons pas ne pas être d'accord parce que la solidarité avec les communes qui ont peu de moyens et surtout les petites communes me paraît être une bonne idée. Par contre, je crois qu'il ne faut pas trop rêver parce que les ressources du Grand Tarbes ne vont pas en s'élargissant et notre capacité d'autofinancement se restreint tous les ans. Les ressources du Grand Tarbes sont destinées en priorité à faire fonctionner ce qui relève de la compétence du Grand Tarbes à savoir tout ce qu'on a pris en charge du point de vue compétence et assurer au mieux le fonctionnement de tout ce que nous avons en charge. Il me semble que ce serait la priorité.

Par contre, sur le principe, nous voterons cette idée sachant qu'il faudra déterminer des conditions, comme vous l'avez précisé. En gros, cela ira plutôt vers les petites communes qui ont peu de moyens et qui quelquefois peuvent se demander ce qu'elles font ici. Elles assistent à toutes les réunions et il est vrai que les projets sont portés en grande majorité sur le territoire de Tarbes et des plus grandes communes. Donc cela me paraît être une bonne idée mais la ligne ne sera pas extensible.

M. TREMEGE : Je tiens à dire deux choses : la première, merci d'avoir accepté d'aider les communes moins riches. J'ai bien évoqué lors de la réunion des maires, que grâce à la création du Syndicat du Fil Vert, grâce à la négociation de la délégation de service public transport, nous dégagions des capacités de près d'un million d'euros. Donc si on décide d'allouer quelques dizaines de milliers d'euros à cette ligne budgétaire qui sera utilisée en fonction des besoins, cela ne va pas aller loin. Néanmoins, si on dit à une commune qu'on lui donne 10 à 15 000 € pour qu'elle puisse boucler son plan de financement, je sais que certaines communes apprécieront grandement.

M. LIDAR : Pour tenir compte de ce qui vient d'être dit et attendant les résultats de la réunion du groupe de travail, je pense qu'on pourrait ajouter au premier paragraphe dans l'exposé des motifs, qu'une ligne budgétaire pour aider **de préférence** les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes dont la population et les ressources financières sont les plus faibles.

M. TREMEGE : J'attends que la commission de travail ad hoc nous dise comment elle souhaite qu'on intervienne. Aujourd'hui c'est Nicolas VIGNES, Denis CRAMPE, Michel CAILLAUD qui travaillent sur le sujet. S'il y a des élus du conseil communautaire qui souhaitent être associés à cette réflexion et j'espère qu'il y en aura, vous le dites à Michel CAILLAUD et à Denis CRAMPE pour qu'on puisse réunir rapidement ce groupe de travail.

Pour l'instant, je souhaite qu'on définisse un principe, on verra les modalités par la suite et au lieu de dire « de se prononcer favorablement sur le principe de la mise en place d'un fonds de concours destinés aux communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes ne disposant pas de moyens financiers suffisants » on puisse dire « les communes ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour équilibrer le plan de financement de leurs investissements ». Les modalités d'attribution seront définies ultérieurement.

Le projet de délibération est adopté.

BA AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le projet de délibération est adopté.

BUDGET ANNEXE COOPERATIVE HARICOT TARBAIS – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le projet de délibération est adopté.

BUDGET ANNEXE HOTELS D'ENTREPRISES – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le projet de délibération est adopté.

REMISE GRACIEUSE DANS LE CADRE DU VOL DE LA REGIE DE LA BIBLIOTHEQUE JULES LAFORGUE

Le projet de délibération est adopté.

VENTE DE LA PARCELLE N° 37 A L'ENTREPRISE CCF INDUSTRIES ET APPLICATIONS SUR LA PHASE 2 DE LA ZAC DU PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES A IBOS

Le projet de délibération est adopté.

VENTE DE LA PARCELLE N° 37 A L'ENTREPRISE CCF INDUSTRIES ET APPLICATIONS SUR LA PHASE 2 DE LA ZAC DU PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES A IBOS

M. TREMEGE : Nous avons le plaisir de retrouver M. ANGOT qui va nous faire le point sur l'avancement du projet Parc Eco-développement sur le site de la ZAC du parc des Pyrénées d'Ibos.

Vous vous souvenez que nous avons pris une délibération sur principe pour la vente de 10 ha pour la réalisation d'un projet extrêmement important.

M. PAUL nous a fait remarquer qu'il était regrettable que ce projet s'appelle Parc Eco-développement alors que nous avons déjà un Ecoparc sur Bordères.

M. ANGOT vous allez nous présenter l'économie globale du projet qui prend tournure et ensuite nous délibérerons sur la cession de la première parcelle de l'ensemble des 10 ha.

M. ANGOT : Merci M. le Président. Sur une emprise foncière d'une dizaine d'hectares, le coefficient d'occupation du sol permet une occupation de 40 % donc il y a près de 40 000 m², soit près de 4 ha de bâtiments. Ces bâtiments sont répartis sur 23 bâtiments avec une moyenne de 48 m² de profondeur et de 41 m² de largeur.

Pourquoi un parc éco + qui appartient au groupe du parc écodéveloppement ? C'est tout simplement, dans ce principe d'immobilier d'entreprises, de faire des bâtiments en HQE avec plusieurs particularités.

On a séparé pour tous les bâtiments, trois critères fondamentaux qui sont attendus par les chefs d'entreprises :

- 1 – que l'on puisse soit louer, soit acheter, soit louer et acheter ;
- 2 – la modularité des bâtiments. L'idée est que l'on puisse louer à partir de 250 m² jusqu'à 4 000 m² pour de l'industrie et inversement pour du bureau à partir de 20 m² car on constate souvent que des antennes de Bordeaux ou de Toulouse souhaitent mettre une petite annexe sur Tarbes.
- 3 – aujourd'hui, les entreprises souhaitent avoir une disponibilité dans les trois mois. Ce système permet une rapidité au niveau de la construction puisque pour faire simple, c'est une dalle en béton recouverte ensuite d'une structure en bois. Le délai de construction varie entre trois et quatre mois.

A partir de là, on y a ajouté d'autres points ; c'est-à-dire qu'on ne veut pas que ce soit simplement un lieu d'activités mais également un lieu de vie.

Par exemple vous pouvez voir que sur l'ensemble du parc, vous avez une trame qui est un mail piétonnier avec un restaurant, un distributeur d'argent, une agence d'intérim et l'idée c'est de permettre que le quartier puisse vivre et que l'ensemble des personnes de la zone d'activités puisse se déplacer à travers les pistes cyclables et sur ce mail piétonnier.

La conception du développement durable va très loin avec le symbole d'une tortue. Sous ce symbolique, c'est que la tortue vit longtemps et en même temps, elle emmagasine de la chaleur. Sur ce projet d'un montant de près de 40 M€ il y a deux sociétés : celle qui va construire les bâtiments, ce qui représente environ 12 à 13 M€ et celle qui va répondre à un appel d'offres du gouvernement pour le 8 décembre prochain qui porte sur le cahier des charges sur le photovoltaïque pour un montant d'environ 25 M€

Aujourd'hui, par rapport aux différents bâtiments, l'idée majeure, c'est de renforcer un esprit économique, écologique et social. Pour exemple, sur une emprise de 10 ha, il y a 1500 m de trottoirs. Là, l'idée c'est de prendre les matériaux sur place, de faire du concassage de galets de l'Adour et de pouvoir favoriser un maximum les matériaux naturels.

Il y a également des noues paysagères qui permettront de filtrer l'eau pluviale.

M. TREMEGE : On rentre trop dans les détails. Il est intéressant de montrer à l'ensemble des membres du conseil communautaire que ce projet sur lequel tout le monde s'est mobilisé avec une rapidité incroyable à la fin de l'année 2010 y compris la commune d'Ibos pour l'octroi du permis de construire prend tournure avec des originalités fortes dans le domaine du développement durable avec construction bois, panneaux photovoltaïques, bâtiments haute qualité environnementale et qui s'inscrit dans le cadre de notre engagement Agenda 21.

Dans le même temps, l'originalité de ce projet c'est tous les équipements périphériques : une mini-crèche, un restaurant, un gymnase, toute une infrastructure qui permettra de faire en sorte que ce soit un lieu de travail avec des conditions de travail assez exceptionnelles comme je n'en ai vu qu'en Chine lorsque j'ai visité l'exposition universelle.

C'est l'esprit de ce projet qui prend tournure qu'on veut vous présenter ce soir.

L'objet de la délibération qui va vous être soumise par M. Patrick VIGNES c'est l'acquisition du terrain sur lequel le premier bâtiment témoin va être construit. Comme il s'agit du premier bâtiment témoin, que j'avais négocié avec le porteur de ce projet, alors que les terrains se vendent normalement 30 €/m², j'avais accepté une négociation à 27 € là aujourd'hui pour ce bâtiment témoin uniquement et pour la cession du terrain sur ce seul espace, je vais vous proposer de le céder à 20 € ce qui est, quelque part, notre contribution à l'élaboration de ce bâtiment sachant que j'ai ajouté une phrase qui dit que « si le projet ne se réalise pas dans son ensemble, le complément de prix entre le prix convenu sur l'ensemble à 27 € et l'effort exceptionnel fait sur la parcelle pour le bâtiment témoin, sera payé au Grand Tarbes ».

M. ANGOT : Pour précisions, les travaux du premier bâtiment seront lancés dans moins d'un mois.

M. TREMEGE : Je précise qu'il y a des équipements qui vont être réalisés sur le site comme le gymnase et qui peuvent être également loués par la commune d'Ibos, de Tarbes, puisque ces bâtiments de services ont vocation à être aussi loués.

M. ANGOT : Sur les 23 bâtiments, il est prévu une construction tous les six mois.

M. TREMEGE : Je dirai un dernier mot sur la commercialisation. C'est un concept présenté, il va y avoir un bâtiment témoin, vous avez déjà des contacts avec des entreprises intéressées, pouvez-vous nous en dire deux mots ?

M. ANGOT : Sur le principe, au niveau de la location, l'idée c'est de louer 90 % des bâtiments et d'en vendre 10 %. L'autre principe, c'est de permettre aux entreprises de pouvoir louer à partir de 48 € du m² par an et sur les bureaux, tout est fonction des prestations demandées mais ce sera autour de 120 € du m² par an.

Pour l'anecdote il y a un parcours de santé, un potager, l'idée étant qu'avant tout ce soit porteur au niveau du développement durable et que l'on puisse y vivre en même temps qu'y travailler.

M. TREMEGE : Je vous remercie M. ANGOT. Puisque personne ne souhaite de précisions complémentaires, je passe la parole à M. le rapporteur qui nous présente la délibération concernant la cession de cette première parcelle pour le bâtiment témoin.

Lecture de la délibération.

Le projet de délibération est adopté.

M. TREMEGE : Peut-on envisager une modification du nom puisqu'il y a déjà l'Ecoparc de Bordères, Parc Eco + ?

M. ANGOT : C'est une difficulté pour une simple et bonne raison, c'est que le groupe Parc Ecodéveloppement envisage de créer un Parc Eco+ dans le Tarn près d'Albi et un autre dans les Charentes-Maritimes.

Sur le principe, cela rappelle bien la partie écologique du projet.

Mme LAYRE-CASSOU : Je crains qu'il y ait un amalgame avec la zone Ecoparc de Bordères-sur-l'Échez qui n'aura pas la même activité.

M. TREMEGE : Toute la zone Ecoparc de Bordères y compris le SMTD.

M. ANGOT : Je ne peux pas répondre à la place des porteurs du projet.

M. TREMEGE : Le terme Ecoparc est générique ; on avisera sur le moment.

VENTE AU SYNDICAT MIXTE DES TRAITEMENTS DES DECHETS 65 D'UNE PARCELLE DE 5HA SUR LA ZAC DE L'ECOPARC DE BORDERES SUR L'ECHEZ

M. TREMEGE : Je tiens une nouvelle fois à saluer la pugnacité de Guy POEYDOMENGE qui, quand je lui ai proposé le prix normal de 25 € est venu me voir en me proposant 15 € Effectivement, il est concevable, compte tenu de la nature du projet, que nous cédions au SMTD ces 5 ha sans réaliser le moindre profit. J'espère que Guy POEYDOMENGE accepte lui aussi qu'il soit également concevable que le SMTD ne fasse aucun bénéfice sur le Grand Tarbes, c'est-à-dire que nous ne vendions pas à perte. Bien évidemment, nous ferons tout ce qu'il faudra pour que le prix de revient soit le plus bas possible dans l'intérêt de tous. Guy, voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. POEYDOMENGE : Non, pas de commentaire. J'avais répondu à votre proposition.

M. TREMEGE : M. POEYDOMENGE vous savez qu'il y a des moments où les embrassades publiques ont du sens.

Le projet de délibération est adopté.

MODIFICATION DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS URBAINES DU PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES A IBOS

Le projet de délibération est adopté.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. AVANCEMENT DE GRADE

Le projet de délibération est adopté.

SUBVENTION A LA COMMUNE DE BOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE

Le projet de délibération est adopté.

LABORATOIRE ACTIVITE PHYSIQUE, PERFORMANCE ET SANTE (LAPPS) DE L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR : ACQUISITION DE MATERIEL DE RECHERCHE. SUBVENTION

Le projet de délibération est adopté.

EQUIPEMENT NUMERIQUE DU PARVIS SCENE NATIONALE. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

M. DUFFAU : M. le Président, avant d'aborder la suite, me permettez-vous de vous communiquer ce que m'a demandé la commission Culture ? Merci.

Bien évidemment, elle a émis un avis favorable à cette aide au Parvis Scène Nationale mais elle souhaiterait que le Parvis et le Grand Tarbes engagent des actions de partenariat

notamment avec les écoles de musique et plus particulièrement avec le conservatoire Henri Duparc, dans ses activités de musique et de danse.

M. TREMEGE : C'est une demande tout à fait légitime et pertinente que j'ai déjà évoqué à plusieurs reprises avec la directrice de la Scène Nationale. Je crois qu'un jour, il faudra avoir une discussion de fonds sur ce sujet et Mme ARGOUNES ne me démentira pas. La Scène Nationale fait un travail formidable sur notre agglomération, propose une programmation exceptionnelle qui permet à la population même des départements limitrophes, de bénéficier de spectacles de la plus grande qualité mais on ne sent pas une imprégnation, une implication, une imbrication de la Scène Nationale dans le tissu local. Il est vrai que nos écoles de musiques, conservatoire, Pari, Théâtre des Nouveautés sont des tous petits opérateurs à côté de la Scène Nationale mais il y a des moments où elle s'honorerait en s'arrêtant un peu et en se courbant un peu vers les autres opérateurs du territoire qui essaient eux aussi, d'apporter une offre culture, et d'animer la vie culturelle.

Je trouve que l'élitisme c'est bien mais moi j'ai toujours été partisan de la coopération au sein d'un territoire. Il faut dire qu'il n'y a pas d'un côté des bastions qui sont devenus de véritables places fortes inexpugnables et à côté des petits qui essaient de se frayer un passage pour s'immiscer dans ces bastions. J'aimerais bien qu'un jour, une réflexion de fonds avec M. BELIT et Marie-Claire RIOU sur la coopération.

Vous savez très bien par exemple que nous ne sommes jamais consultés sur la programmation même si elle est toujours remarquable. Il serait bien que le Parvis puisse inviter le président de la commission de la Culture du Grand Tarbes ainsi que d'autres personnes à venir parler de la programmation et donner leur avis.

On est mis chaque fois devant le fait accompli et on n'a pas le sentiment d'être traité en véritable partenaire mais plutôt traité en payeur. Par contre, on nous reproche de ne pas être présents aux spectacles.

Dans ces temps difficiles que nous connaissons aujourd'hui, la modestie sied à tout le monde y compris aux plus grands et je dirais même que la véritable modestie, ce sont les plus grands qui la démontrent. Là, elle au moins du sens.

M. DUFFAU : Je souscris totalement à vos propos M. le Président. C'est une situation récurrente. Nous sommes encore au stade du discours y compris dans cette enceinte. Il faudra peut-être envisager de l'action. Si le Parvis ne bouge pas, c'est peut-être à nous de le faire avec des propositions et en lui rappelant que nous sommes des partenaires financiers importants.

M. TREMEGE : J'ai eu l'occasion de discuter de ce sujet avec la directrice qui n'a pas très bien pris le fait que l'on veuille s'immiscer dans leur métier, et en nous disant « si vous ne voulez plus, il y en a d'autres qui nous attendent ».

J'ai envie d'un véritable partenariat, qu'on soit associés à la communication, que dans ces temps difficiles, on ne se contente pas chaque année de nous demander des augmentations de budget et que de temps en temps, on nous démontre que l'on fait des économies comme tout le monde.

Oui, notre collaboration peut s'améliorer, c'est une évidence. Daniel FROSSARD, j'aimerais avoir ton avis.

M. FROSSARD : Je souscris tout à fait. Moi aussi à Ibos, j'ai des élus dynamiques et qui ont essayé à plusieurs reprises d'avoir contact avec eux et on a la même réception. C'est un signal fort qu'il faudrait retransmettre, nous, conseil d'administration du Parvis.

Il faut quand même souligner le travail important accompli avec les scolaires.

Sur le plan culturel, on est considéré comme les financeurs. Peut-être aussi qu'on aurait pu mettre quelques contreparties dans la convention financière passée mais il faut en discuter avec eux. Ils essuieraient moins de critiques car le Parvis est quand même un peu considéré comme le lieu culturel réservé aux enseignants, à une certaine élite.

Je crois que c'est une chance pour les tarbaises, les tarbais et les gens du département d'avoir des spectacles de la qualité qu'ils nous présentent, à ce prix et ce serait dommage de les perdre.

Il faudrait ouvrir le dialogue, en faisant un peu de collaboration avec nous, je crois que cela mettrait de l'huile dans les rouages et cela éviterait beaucoup de critiques.

M. TREMEGE : Je suis d'accord. La qualité de l'offre est exceptionnelle et remarquable mais c'est le partenariat qui mérite d'être amélioré. Je pense que le président de la commission de la Culture pourrait prendre rendez-vous avec Marie-Pierre RIOU pour commencer à évoquer le sujet. J'ai eu un entretien avec elle dernièrement et cela s'est passé moyennement.

M. DUFFAU : Je vous remercie M. le Président, de la mission que vous me confiez !

M. TREMEGE : Je compte sur le charme naturel de Serge DUFFAU pour améliorer les choses.

Le projet de délibération est adopté.

PROGRAMMATION PEDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL HENRI DUPARC DU GRAND TARBES. COMPLEMENT DE PROGRAMMATION 2011 ET PREVISIONNEL 2012

M. LE PRESIDENT : On voit la richesse d'une autre programmation, avec une implication de l'ensemble des acteurs de notre territoire. Bien sûr, cela n'a rien à voir avec la Scène Nationale, on ne va pas comparer et je remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaborer et celles et ceux qui ensuite la réaliseront.

Le projet de délibération est adopté.

ECOLES DE MUSIQUE « LA BOÎTE A MUSIQUE » A SOUES ET « LA SOCIETE MUSICALE BORDERAISE « A BORDERES SUR .L'ECHEZ : COMPLEMENT DE SUBVENTION

Le projet de délibération est adopté.

MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DU GRAND TARBES AUPRES DE LA SOCIETE MUSICALE BORDERAISE

Le projet de délibération est adopté.

M. TREMEGE : La délibération n° 21 est retirée. Suite à une discussion que nous avons eue mardi avec les maires, nous avons décidé de demander à Michel CAILLAUD de prendre contact avec le Conseil Général pour que nous n'ayons pas à supporter seuls cette augmentation préoccupante des travaux de l'IFSI qui sont passés de 1,5 M€ à 2,5 M€ notre contribution passant de 150 000 € à 370 000 €. Nous avons convenu de demander au Conseil Général de nous accompagner.

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE SERVICES AU GRAND TARBES PAR LE SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS LE FIL VERT A PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2010 ET POUR L'ANNEE 2011

M. BONNEMAISON : Je ferai une petite observation : la création de ce syndicat mixte « Le Fil Vert » est une bonne opération qui nous permet de récupérer de l'argent pour améliorer le service de transports et en particulier, celui à destination des communes périphériques qui ne sont pas bien desservies.

M. TREMEGE : Cela va être fait prochainement pour Salles-Adour et Sarrouilles.

Le projet de délibération est adopté.

GARANTIE D'EMPRUNT : TRAVAUX D'AMENAGEMENT A L'HIPPODROME DE LALOUBERE

Le projet de délibération est adopté.

GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65. ACQUISITION FONCIERE ET CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS PRUCD (PRET RENOUVELLEMENT URBAIN CONSTRUCTION DEMOLITION), SITUES A LA FRUITIERE A ORLEIX

Le projet de délibération est adopté.

GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65. ACQUISITION FONCIERE ET CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENT PRUCD (PRET RENOUVELLEMENT URBAIN CONSTRUCTION DEMOLITION), SITUES RUE DU VIGNEMALE – BERNIS SUD A IBOS

Le projet de délibération est adopté.

GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65. CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS SITUES RUE DE LA PROVIDENCE A TARBES

Le projet de délibération est adopté.

GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65. CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS (14 PLUS, 6 PLAI) SITUES RUE PASTEUR A SEMEAC

Le projet de délibération est adopté.

GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SITUES RUE DU VISCOS A BORDERES SUR L'ECHEZ

Le projet de délibération est adopté.

GARANTIE D'EMPRUNT POUR FINANCER L'ACQUISITION-AMELIORATION D'UNE MAISON EN PLAI SITUEE 16 BIS AVENUE HENRI BARBUSSE A SOUES AU PROFIT DE PROMOLOGIS

Le projet de délibération est adopté.

GARANTIE D'EMPRUNT POUR FINANCER D'UNE PART LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS PLUS ET D'AUTRE PART LA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS PLAI SITUES RUE ARISTIDE BRIAND A TARBES AU PROFIT DE PROMOLOGIS

Le projet de délibération est adopté.

M. TREMEGE : Avant que nous nous quittions, je passe la parole à Fabienne LAYRE-CASSOU qui a une déclaration à faire.

MME LAYRE-CASSOU : J'apporterai juste une précision. Vous avez tous reçu un carton d'invitation pour l'inauguration de la nouvelle école de Bordères-sur-l'Echez qui aura lieu samedi 1^{er} octobre 2011 à partir de 17 Heures.

Pour des raisons évidentes d'organisation, nous apprécierions que vous nous donniez vos réponses car nous avons un nombre important de personnes à gérer.